

Action extérieure de l'État

Autorisations d'engagement : 2,57 milliards d'euros
Crédits de paiement : 2,26 milliards d'euros
13 480 emplois (équivalents temps plein travaillé)

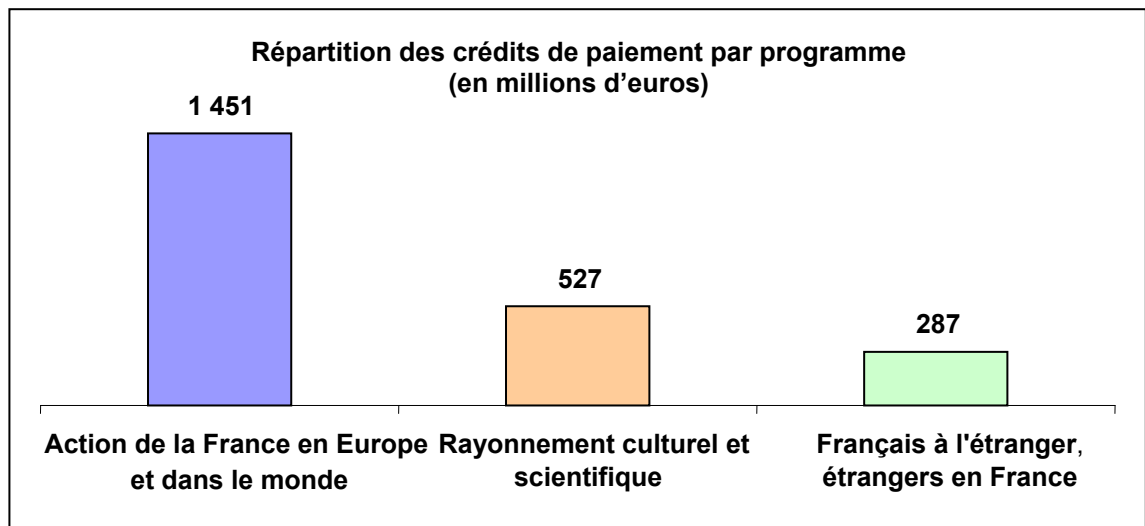
La mission « Action extérieure de l'État » regroupe trois programmes mis en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, consacrés aux activités régaliennes (réseau diplomatique et consulaire, organisations et sécurité internationales, gestion de la demande d'asile) et de coopération culturelle et scientifique.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » (1,451 milliard d'euros) représente 64 % des crédits de la mission. Il rassemble les contributions de la France aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix décidées par l'ONU, soutient des actions de coopération militaire et de défense et finance les moyens des services qui assurent la conduite de l'action diplomatique : l'administration centrale et le réseau des 156 ambassades bilatérales et 17 représentations permanentes.

Le programme « Rayonnement culturel et scientifique » (527 millions d'euros) met en œuvre la coopération avec les pays développés dans les domaines culturel, scientifique, technique et universitaire. Cette coopération, animée par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, s'appuie sur un réseau de 69 centres et instituts culturels, 73 alliances françaises et 7 centres de recherche. Le principal opérateur du programme est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui gère directement 73 établissements scolaires et anime un réseau de 429 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale.

Le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » (287 millions d'euros) a pour objet de garantir la sécurité des Français qui résident ou séjournent à l'étranger et de leur fournir les services des 227 postes du réseau consulaire. Ce programme assure la délivrance des visas pour la France et participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'asile en s'appuyant sur l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).



2. Principales orientations pour 2007

– **Assurer un service diplomatique, consulaire, culturel et de coopération efficient et de qualité** : plus de quatre millions de personnes se présentent chaque année aux services consulaires hors de France ou aux services centraux. Le ministère des Affaires étrangères poursuivra en 2007 l'introduction de la biométrie dans les visas, afin d'améliorer la fiabilité de ces titres.

– **Défendre et promouvoir les intérêts de la France à l'étranger** : la diffusion de nos idées, la promotion de nos valeurs et la défense de nos intérêts à l'étranger passent, outre l'action diplomatique classique, par une action de communication par les médias ainsi que par des actions spécifiques d'information. Notre présence dans les instances de décision des grandes enceintes multilatérales est un indicateur de notre capacité à assurer la promotion efficace, sur la scène internationale, de nos positions.

– **Renforcer la sécurité internationale** : face à des menaces variées, nombreuses et imprévisibles (terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, conflits régionaux...), la France participe à de nombreuses organisations, tant au niveau bilatéral que régional ou multilatéral, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. La récente crise au Liban a témoigné de notre capacité de mobilisation en la matière.

– **Soutenir le rayonnement et l'attractivité de la France** : la réalisation de cet objectif passe par la promotion de la langue française (filiales d'enseignement secondaire et supérieur, cours de langue dispensés par nos établissements culturels), des idées, des expressions artistiques et productions audiovisuelles françaises (cinéma, livre, disque et programmes audiovisuels) et par notre réseau d'enseignement à l'étranger (AEFE), largement ouvert aux jeunes élèves étrangers. Elle passe également par l'exportation de notre savoir-faire scientifique, technologique et universitaire et par une politique internationale offensive dans l'économie du savoir.

– **Prendre part à la construction d'une Europe renforcée** : alors que le débat sur l'avenir institutionnel de l'Union européenne se poursuit, la France promeut de manière prioritaire l'Europe des projets et des résultats proches des citoyens

de manière à favoriser leur adhésion au projet européen. Elle se prépare à assurer la présidence de l'Union Européenne au second semestre 2008.

– **Garantir un traitement rapide des dossiers de demande d'asile et des dossiers de recours** : la réforme de l'asile vise à faciliter l'accès au statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire pour les seules personnes en attente légitime d'une protection. Les demandes doivent faire l'objet d'un traitement rapide pour des raisons de qualité de service et de dignité des personnes, comme pour maîtriser la charge globale du traitement de l'asile en France.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

La mise en œuvre du **contrat de modernisation triennal (2006-2008)**, signé le 18 avril 2006 entre les ministères des Affaires étrangères et du Budget, sera poursuivie en 2007. Ce contrat assure une prévisibilité pluriannuelle des budgets de personnel, de fonctionnement courant et d'investissement.

Ce contrat prévoit seize réformes structurelles. Chacune est assortie d'indicateurs de suivi et donnera lieu à un bilan conjoint de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires étrangères au début de l'année 2008. Ces réformes concernent tous les volets de l'action du ministère depuis la gestion des ressources humaines jusqu'à l'adaptation du réseau consulaire et du réseau culturel dans l'Union européenne, la modernisation des services d'aide à l'expatriation ou encore la professionnalisation de la politique domaniale et immobilière, pour ne citer que quelques exemples.

Certaines de ces réformes structurelles trouveront à s'appuyer sur des **audits de modernisation**, réalisés courant 2006 ou en cours et relatifs :

- à la maîtrise de la hausse des coûts salariaux liés aux agents de droit local au sein des pays de l'OCDE ;
- aux conditions de la généralisation de services administratifs et financiers uniques (SAFU) dans l'ensemble du réseau du ministère d'ici la fin de 2008 ainsi qu'en interministériel : le comité Interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger du 25 juillet 2006, a décidé de créer des SAFU dès 2007 dans 48 pays. Le rapport d'audit en attend un gain estimé à 70 ETP ;
- aux modalités du transfert des compétences immobilières à l'AEFE, afin que l'agence soit en mesure d'assurer cette nouvelle mission dans de bonnes conditions compte tenu des besoins des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- à l'amélioration des modalités de la tutelle exercée par le ministère des affaires étrangères sur les acteurs de la coopération culturelle et technique.

Ministre concerné :

- Affaires étrangères